

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

La ligne
3 fr. 50
3 fr. 50
3 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'Agence de publicité V. Fournier
14, rue Comfort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 5 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

COURSE DE PARIS

Du 7 juin 1882

français.....	83 75	Crédit mobilier.....	745
français.....	83 50	Crédit Lyonnais.....	485
français.....	115 00	Union générale.....	702
français.....	90 75	Foncière lyonnaise.....	310
français.....	90 75	Autrichienne.....	507
français.....	90 75	Lombards.....	2605
français.....	90 75	Sarragosse.....	100 12
français.....	90 75	Nord-Espagne.....	100 12
français.....	90 75	Transatlantique.....	100 12
français.....	90 75	Suez.....	100 12
français.....	90 75	Consolidés à Londres.....	100 12
français.....	90 75	Panama.....	100 12

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 7 juin.

La réforme de la magistrature

La discussion générale sur la réforme de la magistrature continuera demain. Le garde des sceaux doit défendre son projet et l'on croit qu'il y aura une réplique du rapporteur, on passera à la discussion des articles. Celle-ci paraît devoir occuper au moins cinq ou six séances. Puis il faudra procéder quelque temps après à une seconde délibération. Le gouvernement et la Chambre, en effet, sont d'accord de ne pas réclamer l'urgence. Il s'ensuit qu'à supposer que les deux Chambres se mettent d'accord sur un texte unique, il faudra encore que le Sénat discute à son tour, ce paraissant impossible qu'il puisse aboutir avant le commencement d'été. La réforme, contrairement à l'espoir du garde des sceaux, ne pourra donc pas être appliquée pour la rentrée judiciaire du mois de novembre prochain.

L'exception de jeu

Le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre le projet de loi préparé par une commission extra-parlementaire, instituée par le garde des sceaux, et tendant à l'abrogation de l'article 1965 du Code civil sur l'exception de jeu. Le but de ce projet est de reconnaître et de régulariser les opérations de bourse connues sous le nom de marchés à terme. Quant au projet qui prépare le gouvernement dans le but de modifier la loi de 1867 sur les sociétés, il ne pourra pas être déposé à la Chambre au cours de cette session. La commission extra-parlementaire qui élabore ce projet n'aura terminé ses travaux que dans le courant de juillet, et le résultat de ses travaux devra ensuite être soumis au conseil des ministres, ce qui forcera à ajourner le dépôt du projet de loi à la session de l'automne prochain.

Diverses

La commission chargée de l'étude des modifications à la loi sur les asiles d'aliénés a adopté la proposition de M. Drumel, tendant à frapper de pénalités pécuniaires les propriétaires des établissements d'aliénés contrevenant aux règlements. — La commission du concordat a adopté la proposition de M. Corentin Guyho, déclarant que les évêques et les autres ecclésiastiques salariés ne toucheront leur traitement que sur la production d'un certificat de résidence, délivré par le préfet, le sous-préfet ou le maire. — La commission municipale, après une longue discussion, a décidé que les communes resteraient sous la tutelle préfectorale mais elle a réduit beaucoup le nombre des attributions des conseils municipaux soumises à la tutelle administrative. — La droite du Sénat a décidé de ne pas interrompre actuellement sur les affaires d'Egypte, mais de provoquer un débat approfondi sur les projets de crédits pour la réorganisation en Tunisie.

Informations

Paris, 7 juin. L'Officiel publie une circulaire de M. Ferry informant les recteurs qu'il a fixé pour le 12 juillet l'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de licence dans les Facultés des sciences et des lettres.

M. Guillaume, membre de l'Institut, est nommé professeur d'esthétique et d'histoire de l'art au Collège de France, en remplacement de M. Charles Blanc.

Le capitaine de frégate de Kérambosquer est nommé au commandement du garde-côtes cuirassé le Vengeur, à Brest.

Les électeurs de Gex et de Lorient (Drôme) sont convoqués pour le 25 juin à l'effet d'élire des conseillers d'arrondissement.

La colonie italienne s'est réunie hier, elle a voté une adresse de remerciements à la Chambre, au conseil municipal de Paris, à la préfecture de la Seine et à la presse républicaine, pour les manifestations qui ont été faites en faveur de Garibaldi.

M. Lockroy a parlé de l'amitié qui doit unir la France et l'Italie; son discours a été très applaudi.

M. Vinatier, député de Moulins, est mort.

M. Herbet, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé directeur des prisons en remplacement de M. Michon, décédé.

On assure que la nomination de M. Herbet entraînerait un mouvement préfectoral portant sur les Pyrénées-Orientales, Constantine, la Charente et l'Hérault.

L'assemblée générale des journalistes républicains et la délégation de la colonie européenne ont décidé d'organiser une grande solennité dimanche, au Trocadéro, en l'honneur de Garibaldi.

gagner une grande solennité dimanche, au Trocadéro, en l'honneur de Garibaldi.

L'amélioration dans l'état de M. le général de Cissey s'accroît de jour en jour. Hier, le général a pu se lever.

On annonce la mort de M. l'abbé Lagarde, vicaire général de Paris, archidiacre de Notre-Dame.

Pendant la Commune l'abbé Lagarde avait été fait prisonnier avec l'archevêque M. Darboy et enfermé à la Roquette. Le Comité central, par l'intermédiaire de de Raoul Rigault le choisit pour aller à Versailles, négocier avec M. Thiers la mise en liberté de Blanqui en échange des otages de la Commune. L'abbé Lagarde partit, mais les événements se précipitèrent avec tant de rapidité qu'il n'eut pas le temps de revenir à Paris rendre compte de sa mission.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la commission supérieure des indemnités a accordé aux victimes du 2 décembre a terminé ses travaux.

Voici le résultat définitif : Le chiffre total des indemnités allouées par la commission générale est de 7,850,000 francs.

Le chiffre des demandes s'élevait à 10 millions de francs environ.

Or, le crédit voté par la loi du 30 juillet 1881 n'étant que de 6 millions seulement, l'allocation d'un crédit supplémentaire de 1,850,000 fr., comblant la différence, va donc devenir nécessaire.

Un arrêté de débet a été pris contre M. Freppel, député, évêque d'Angers, au sujet de la somme dont il est débiteur envers le Trésor pour cumul de son traitement d'évêque avec son indemnité de député.

Si M. Freppel ne se conforme pas à cet arrêté, le gouvernement fera pratiquer une saisie sur les appointements et sur l'indemnité de l'évêque-député.

Un nommé Williamson Howard, commis-comptable chez un négociant de l'avenue de Malakoff, vient d'être arrêté et écroué à Mazas, pour détournements commis au préjudice de son patron.

Ce dernier n'estime pas à moins de 600,000 francs la valeur des vols, qui remonteraient à 1873.

Williamson a fait l'aveu de ses infidélités. On suppose qu'il jouait à la Bourse et qu'il a dû engloutir dans les récentes débâcles l'argent qu'il s'était approprié.

C'est M. Adam, juge d'instruction, qui est chargé de poursuivre l'affaire.

LES AFFAIRES D'EGYPTE

Péra, 7 juin. Quatre cuirassés anglais ont quitté hier la baie de Souda.

Le khédive a envoyé à Alexandrie quatre officiers du palais pour saluer Dervich-Pacha. Le parti militaire, sans l'autorisation du khédive, a envoyé, de son côté, le sous-secrétaire à la guerre.

Plusieurs personnes ont été arrêtées dans les rues du Caire pour avoir mal parlé d'Arabi-Pacha.

Londres, 7 juin. Le Standard apprend du Caire que, dans une réunion des chefs du parti militaire, chez Arabi-Pacha, et après une longue et violente discussion, il a été décidé qu'on attendrait pour agir que Dervich-Pacha ait fait connaître l'intention du sultan à l'égard du khédive.

Les colonels ont déclaré qu'ils étaient prêts à se soumettre à toutes les conditions que le sultan pourrait leur imposer, pourvu que le khédive fût déposé; mais que, s'ils n'obtenaient pas satisfaction, ils se vengeraient sur la personne du khédive et de ses amis, même au péril de leur vie. Ali-Fehmi et Abdallah surtout ont prononcé des discours violents et juré de faire périr le khédive plutôt que de permettre qu'Arabi-Pacha soit chassé par les Européens ou par les Turcs.

Londres, 7 juin. On télégraphie de Constantinople au Times : « En réponse à la circulaire de la Porte, M. de Noailles a informé, samedi, que le gouvernement français considère toujours la conférence comme devant être convoquée sans délai. »

Le Caire, 7 juin. A la suite des réclamations des habitants de la haute Egypte, le khédive leur a télégraphié que, vu l'état de souffrance des affaires, on ne prélevera que la moitié des impôts pour le mois de juin.

Constantinople, 7 juin. On assure que le chargé d'affaires allemand, après une longue audience avec le sultan, a déclaré à lord Dufferin que le sultan s'était engagé à soutenir Tewfik loyalement et énergiquement.

Afin de prévenir toutes les objections de la Porte, lord Dufferin propose que la conférence soit ajournée jusqu'à ce que la mission de Dervich-Pacha soit terminée. Celui-ci est attendu aujourd'hui au Caire.

Constantinople, 7 juin. Lord Dufferin a exprimé à la Porte sa satisfaction de l'envoi de Dervich-Pacha en Egypte, mais il croit néanmoins qu'une prompt réunion de la conférence est nécessaire.

Constantinople, 7 juin. On croit que la crémation du corps de Garibaldi aura lieu demain.

Le docteur Pini, secrétaire de la Société milanaise de crémation, est parti lundi soir pour Caprera, afin de préparer l'opération.

Constantinople, 7 juin. On croit que la crémation du corps de Garibaldi aura lieu demain.

Le docteur Pini, secrétaire de la Société milanaise de crémation, est parti lundi soir pour Caprera, afin de préparer l'opération.

FUNÉRAILLES DE GARIBALDI

Constantinople, 7 juin. On croit que la crémation du corps de Garibaldi aura lieu demain.

Le docteur Pini, secrétaire de la Société milanaise de crémation, est parti lundi soir pour Caprera, afin de préparer l'opération.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIEME PARTIE

L'ORPHELINE

Elle se demanda si ce n'était point avec intention que sa mère avait placé ce jeune homme à son côté. Elle ajouta même en souriant *in petto* : — Si c'est lui qu'elle me destine pour mari, j'applaudirai des deux mains à son choix... il est charmant... mais lui plairai-je ? J'essayerai... Olivia était aussi spirituelle que jolie. Sa position de fille de la maîtresse du logis lui commandait de se montrer aimable pour les invités de sa mère. Elle entreprit, avec une gracieuse et candide gaieté, de conquérir son voisin de droite, Henry, bien que cuirassé par son amour pour Isabeau de Lilliers, prit un plaisir très vif à gentilmaner de sa jeune voisine et lui répondit avec cette galanterie qui est monnaie courante parmi les gens du monde et qui ne les engage absolument à rien.

LXX

Mistress Dick Thorn lui paraît presque superflu de l'affirmer tout en s'acquittant à merveille de ses devoirs de maîtresse de maison, observait du coin de l'œil les jeunes gens.

L'effet produit par Olivia sur Henry de la Tour-Vaudieu ne lui échappait point et lui semblait du meilleur augure pour l'avenir de ses projets.

Le dîner s'acheva gaiement. Henry offrit son bras à sa jolie voisine pour la conduire au salon, puis il se rapprocha d'Etienne Lorient.

— Comment trouves-tu la fille de mistress Dick Thorn ? lui demanda ce dernier.

— Absolument charmante sous tous les rapports...

— Donc elle te plaît ?

— Beaucoup, et l'homme dont elle sera la femme aura, je crois, de grandes chances de bonheur...

— Est-ce que par hasard tu envierais ce bonheur ? fit Etienne en souriant.

— Non et cela pour la meilleure de toutes les raisons... Mon choix est fait, tu le sais. J'aime Isabeau de Lilliers et je l'épouserai, mais de ce que mon cœur est pris il ne résulte point que je doive être aveugle ou injuste... Je constate avec un enthousiasme désintéressé un fait indiscutable.

— Alors, selon toi, mistress Dick Thorn trouvera sans peine un mari pour sa fille ?

— C'est mon avis... — Malheureusement, reprit le jeune docteur

j'ai tout lieu de croire que notre hôtesse ne possède pas une grande fortune, ne pourra par conséquent donner une grosse dot, et qu'elle compte sur la beauté de mademoiselle Olivia pour remplacer les actions au porteur.

— Elle a raison de l'espérer... Quoi qu'en en dise le désintéressement existe encore à notre époque, à l'état d'exception si tu veux, mais il existe... Mademoiselle Oliv a ses trop séduisantes pour n'être pas aimée... Ses grands yeux bleus et ses lèvres roses valent des millions... Moi-même si j'étais libre, je me mettrais sur les rangs, me trouvant assez riche pour épouser cette enfant sans dot...

— Qui sait si mistress Dick Thorn n'a point pensé à toi.

Henri regarda son ami avec étonnement.

— A moi ? répéta-t-il.

— Sans doute.

— Pourquoi faire ?

— Pour faire de toi un mari, donc !...

— Parles-tu sérieusement ?

— Mais oui.

— Eh ! bien, tu dois te tromper.

— Je n'en crois rien... Réfléchis un peu... D'abord elle t'a placé à table à la droite d'Olivia.

— Qu'est-ce que cela prouve ? Tu étais à sa gauche, toi... côté du cœur...

jeté son dévolu sur toi, et qu'elle se dit, avec raison d'ailleurs, qu'Olivia serait une petite marquise adorable.

— T'aurait-elle chargé de me sonder à ce sujet ?

— Ah ! non, par exemple, et je m'empresse d'ajouter qu'étant au fait de tes engagements avec mademoiselle de Lilliers, j'aurais arrêté, dès son début, toute tentative de ce genre...

— Je t'en aurais su gré... J'aime Isabeau et c'est pour la vie !!! Maintenant, mon cher Etienne, permets-moi de te demander si notre dernier entretien, au sujet d'une prétendue traversée qui te rendait si malheureux, a porté ses fruits ?

Je l'espère, car l'expression de ton visage a cessé d'être triste... Tu es toujours épris ?

— Plus que jamais ! répondit Etienne, et, comme toi, c'est pour la vie !

— Tu as eu la preuve de l'injustice de tes soupçons jaloux ?

— J'ai eu cette preuve... murmura le docteur, non sans une nuance d'embarras.

— Tu as vu René Moulin ?

— Je l'ai vu... — Je ne m'étais point trompé, n'est-ce pas la mystérieuse visite de mademoiselle Berthe Monestier à la place Royale avait un motif honorable ?

Le duc de Gènes, le général Carava, le colonel Morozzo et deux maîtres des cérémonies iront à Caprera représenter le roi aux funérailles.

Les délégués et les personnages officiels qui vont assister aux funérailles de Garibaldi seront transportés à Civita-Vecchia par deux trains spéciaux, qui partiront demain, le premier à deux heures et le second à quatre heures et demie.

La traversée de Civita-Vecchia à Caprera se fait en dix heures environ.

Le duc de Gènes s'est embarqué aujourd'hui à Civita-Vecchia à bord du navire *Messaggero* de la marine royale, avec les personnes qui doivent assister aux funérailles de Garibaldi.

On prépare pour dimanche, à Rome, une grande apothéose de Garibaldi au Capitole.

Plusieurs villes de l'Italie ont voté un crédit pour élever dans leurs murs un monument à Garibaldi.

Le syndicat de Rome a demandé à Menotti l'épée de son père, afin de la conserver au Capitole.

Voici dans quels termes l'Italie résume les dépêches arrivées des provinces et qui constatent l'impression produite par la nouvelle de la mort du général.

A Gènes, on a renvoyé à une époque indéterminée l'inauguration du monument à Mazzini.

Une souscription a été ouverte pour un monument à élever à Garibaldi.

Les théâtres et les magasins sont fermés. A Naples les bureaux de la municipalité ont été fermés et le syndicat a fait afficher un manifeste témoignant de la douleur éprouvée par la population pour la mort de son libérateur.

A Palerme, on organise pour demain une grande manifestation à laquelle le prendront part les autorités locales et des députations de toutes les sociétés ouvrières et politiques. On se rendra en masse rue della Libertà pour déposer une couronne de fleurs sur la buste du général.

A Pavie, on a suspendu l'inauguration du monument élevé à Christophe Colomb.

Des dépêches de Bari, Trapani, Venise, Vérone, Milan, Brescia, annoncent que la nouvelle de la mort du général a produit la plus douloureuse impression. On a fermé les magasins, suspendu les représentations théâtrales.

A Rome même, voici ce qui s'est passé : La nouvelle est arrivée vers dix heures du soir ; elle s'est bientôt répandue dans la ville et tous les théâtres ont suspendu leurs représentations.

Le conseil communal tenait séance lorsqu'on lui remit au duc Torloria une dépêche qui donnait communication de la mort du général. Le duc, d'une voix émue, donna lecture de ce télégramme, et séance tenante, il adressa à Menotti Garibaldi, au nom de la ville, la dépêche suivante :

« Le conseil communal de Rome était réuni en séance secrète lorsqu'il a reçu la fatale nouvelle de la mort de votre illustre père, gloire de l'Italie.

« Le conseil suspend la séance.

« Il vous annonce, en outre, que le conseil se réunira demain en séance publique extraordinaire pour affirmer le deuil de la ville entière et discuter sur les honneurs à rendre à la mémoire vénérée de votre illustre père. »

Les magasins du Corso se sont fermés les uns après les autres, en signe de deuil, et on voyait flotter à la plupart des fenêtres des drapeaux hissés à mi-hampe et portant un crêpe.

Un groupe d'une soixantaine de personnes, à la tête duquel se trouvait M. Tognetti, a parcouru, de dix heures à midi, le Corso, la rue Condotti, la rue Babuino et la place d'Espagne,

pour engager les marchands, dont les magasins étaient encore ouverts à les fermer.

On s'est naturellement conformé à ce désir. Le conseil des ministres a tenu une première réunion le matin, à dix heures, pour s'occuper des honneurs à rendre à la mémoire du défunt. M. Farini, président de la Chambre, assistait à cette réunion.

A deux heures, la junte municipale s'est également réunie dans le même but. Le conseil a été convoqué pour le soir en séance publique extraordinaire.

L'article respectueux consacré par la *Voce della Verità* à la mémoire de Garibaldi, a produit une certaine impression à Rome.

« Garibaldi dit la *Voce*, était un de nos adversaires les plus acharnés, mais il était également un des plus francs, et ce n'est pas lui qui nous a portés les coups les plus graves, les plus amèrement ressentis. Il a combattu l'Eglise et la papauté à visage découvert ; il n'a jamais eu recours aux hypocrisies. »

C'est M. Rovito, secrétaire-général du ministère de l'intérieur, qui s'est rendu au Quirinal pour donner au roi la nouvelle de la mort du général.

Le roi s'est montré très affligé et a écrit de sa main une dépêche à la famille du général.

Le lendemain, la cour de cassation a renvoyé la séance qu'elle devait tenir.

Les bureaux de la Chambre ont également suspendu leurs travaux.

Près de deux cents étudiants étaient rassemblés à l'Université, et discutaient sur les honneurs que devait rendre la jeunesse des écoles à la mémoire du général Garibaldi.

On a d'abord fait fermer la porte de l'Université en signe de deuil ; le professeur Nocito a prononcé ensuite, sous le vestibule même de l'Université, quelques paroles patriotiques qui ont produit la plus vive impression sur les étudiants.

Le professeur de l'Université a ensuite fait hisser le drapeau de l'Université à mi-hampe et l'a fait orner d'un crêpe.

Un étudiant ayant lu un article d'un petit journal, le *Cassandrino*, qui contenait des injures à l'adresse du général, les autres étudiants indignés se sont rendus en masse aux bureaux du journal en question, ont brisé ses fenêtres, et, après avoir pénétré dans l'atelier de typographie, ont détruit les machines, les casses des compositeurs, etc.

Dans la réunion des associations. M. Fiancini a soutenu que Garibaldi, vivant ou mort, appartenait à la nation. « L'Italie, a-t-il dit, a droit à ses cendres. La volonté de la nation est supérieure à la volonté de Garibaldi, dont les cendres appartiennent à Rome. »

Etranger

Angleterre

Londres, 7 juin. — M. Thomas Blagden, négociant à Londres, avec succursales à Manchester, Buenos-Ayres, Montevideo et Rosario, a suspendu ses paiements.

Le passif est de cent mille livres sterling.

Le rapport de la commission chargée d'examiner le projet du tunnel sous-marin, constate que l'opinion de la majorité ne croit pas qu'il y ait danger pour le pays.

Si c'était nécessaire, on pourrait trouver le moyen d'inonder le tunnel pour le rendre impraticable à l'ennemi.

La Chambre des communes a adopté le troisième article du bill de coercition par 282 voix contre 29.

Liverpool, 7 juin.

Dans un meeting, M. Devia a déclaré que le seul remède à l'état actuel de l'Irlande est l'autonomie sous l'administration d'un Parlement irlandais, de manière à faire de l'Irlande une véritable nationalité.

Espagne

Madrid, 7 juin. — Des dépôts d'armes ont été découverts près de Barcelone. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Autriche-Hongrie

Paris, 7 juin. — Une dépêche adressée au *Journal des Débats*, de Vienne, dit que M. Kevenhueler, ministre d'Autriche à Belgrade, a été nommé gouverneur de Bosnie et d'Herzégovine.

Cette nomination est considérée comme l'inauguration d'un nouveau système d'administration des provinces occupées.

Russie

Le *Daily Telegraph* publie la dépêche suivante, de Saint-Petersbourg :

« On rapporte d'une source compétente que le prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris, sera remplacé par le général Albedinsky, gouverneur général à Varsovie. »

« Il est bruit aussi du remplacement de M. Novikof, ambassadeur russe à Constantinople, par M. Zinovief, ministre de Russie à Téhéran. »

— On télégraphie de Moscou au *Dziennik Posenanski* que le 31 mai on a découvert une mine entre les rues Ilnsk et Pokrof, à Moscou.

Etats-Unis

New-York, 7 juin. — La population française de New-York, secondée par les résidents belges, leur consul, M. Ch. Mali en tête, par les Suisses et par les Américains, a organisé une grande vente de charité au profit d'un hôpital récemment fondé par la Société française de bienfaisance. La vente a produit près de 150,000 francs. Le gouvernement français avait envoyé un magnifique vase de Sèvres d'une valeur de 2,500 francs.

Paris, 7 juin. — On lit dans la *Correspondance américaine* du 27 mai :

« La procédure est épuisée, et l'assassin du président Garfield sera pendu le 30 juin, le sort de ce grand criminel ayant été enfin décidé par le rejet de son appel à la cour suprême du district de Colombie. »

Washington, 7 juin. — M. Brulatore est nommé premier secrétaire de la légation à Paris.

— La Chambre des représentants a adopté une résolution déplorant la mort de Garibaldi et exprimant ses sympathies pour l'Italie.

Un nouveau produit californien

Nos fabricants et raffineurs de sucre n'ont qu'à bien se tenir. Voici que l'Amérique vient de trouver, aux produits de la canne et de la betterave, un succédané appelé dit-on, à leur faire une rude concurrence. Ce nouveau produit n'est autre que le sucre de maïs, que les Yankees, toujours portés à mettre un faux-nez à leurs denrées, ont appelé sucre de raisin, « grape sugar ».

Le « grape sugar » est extrait d'une glucose que l'on retire elle-même de l'amidon de maïs. C'est en Californie que la fabrication de la glucose de maïs a fait son apparition, il y a quelques années. Elle a pris en peu de temps une extension considérable.

D'après un rapport officiel du consul de France à San-Francisco, on comptait, au 1^{er} août 1880, dix fabriques de glucose dans les Etats-Unis ; elles consommaient ensemble 20,000 boisseaux de maïs par jour.

Quatre fabriques étaient à cette époque en construction et l'on calculait que ces dernières, au moyen de procédés perfectionnés, consommeraient 22,000 boisseaux de maïs par jour.

Notre consul constatait, en juin 1881, que plus de la moitié des nouvelles usines fonctionnaient déjà, et estimait à 35,000 boisseaux la consommation journalière du maïs employé pour la fabrication de la glucose et du sucre de raisin, soit pour l'année 1881, une consommation de 11 millions de boisseaux de maïs. M. Vauvert de Méan ajoutait que, s'il fallait en croire l'opinion publique, ce chiffre serait doublé en 1882.

A l'époque où notre consul a rédigé son rapport, l'industrie nouvelle n'occupait pas moins de 2,100 ouvriers travaillant jour et nuit et s'arrêtant à peine le dimanche ; elle représentait un capital de 2 millions de dollars.

La glucose de maïs a aux Etats-Unis des emplois assez variés. Elle sert en grande partie à la fabrication des sirops de table.

Les industriels qui l'emploient à cet usage la mélangent dans une très forte proportion (90 à 97 p. 100) avec du sirop de commerce. Le produit est excellent, pa-

rait-il, et il se recommande surtout pour son bon marché ; aussi a-t-il entièrement supplanté les sirops que l'on consommait précédemment.

Les confiseurs se servent aussi de la glucose pour la confection des sucres d'orge et autres produits similaires.

La glucose de maïs est employée également par les apiculteurs, les brasseurs, les fabricants de vinaigre, les distillateurs, les viticulteurs et les fabricants de tabac. L'emploi qu'en font les apiculteurs est des plus simples. Ils en nourrissent les abeilles qui en sont très friandes et qui ont bientôt fait d'en garnir leurs rayons. Selon l'expression de M. Vauvert de Méan, les insectes deviennent de véritables entonneurs à mettre la glucose dans les rayons.

Et comme on a remarqué que le miel provenant d'abeilles nourries de glucose ne différait point comme aspect de la glucose elle-même, nos Yankees toujours ingénieux et inventifs, ont imaginé de faire eux-mêmes la besogne des abeilles. C'est ainsi qu'ils ont fabriqué de toutes pièces du faux miel d'abeilles en rayons. Les rayons sont fabriqués avec de la paraffine ; la glucose est introduite dans les cellules au moyen d'un appareil spécial. Ce miel, dit notre consul, peut rivaliser avec sa blancheur et sa beauté avec le pur miel blanc de Vermont, et en le vendant à moitié prix de ce dernier ajoute-t-il, les fabricants réalisent encore d'énormes bénéfices.

Enfin la glucose sert à la fabrication du sucre de raisin, « grape sugar », lequel mélangé avec du sucre de canne, permet de pratiquer sur une vaste échelle la sophistication de ce dernier produit. Là encore étant donné les cours élevés du sucre de canne aux Etats-Unis, les Yankees qui se livrent à cette industrie trouvent à réaliser de superbes profits.

Si l'on veut se rendre d'ailleurs des immenses bénéfices que procure en ce moment la fabrication de la glucose et du sucre de raisin, il suffit de savoir que le prix de revient de ces produits est d'environ 1 cent soit 5 centimes par livre, et que les fabricants le revendent de 3 à 4 cents, soit de 15 à 20 centimes par livre.

Il n'en constitue pas moins une denrée d'alimentation d'un bon marché prodigieux. Si l'on songe au prix du sucre qui, à l'époque où ont été recueillis les renseignements qui précèdent, c'est-à-dire il y a un an environ, était coté sur le marché de San-Francisco de 12 à 14 cents par livre.

Attendons-nous à voir le nouveau produit faire son apparition sur les marchés d'Europe et à le déguster ; notre insu peut-être sous la forme d'un rayon de miel ou sous les apparences d'un magnifique sucre d'orge ou d'une fiole de sirop.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 7 juin. — Un orage épouvantable éclaté dimanche à Chalmazelles, canton de Saint-Genès-en-Couzan, sur les dix heures du matin. La grêle est tombée en abondance, a détruit les seigles, bachelés, et déposé les arbres de leurs feuilles.

Après l'orage, le sol était couvert d'une couche de grêle de 10 centimètres, et dans certains endroits on le vent avait amoncelé les grêlons, on en trouvait des tas de 50 centimètres.

Les paysans espèrent que l'herbe repoussera dans leurs prés et qu'ils auront encore une demi-récolte.

Le Lignon, en charriant des quantités de feuilles vertes, avait, quelques heures après, annoncé les dévastations de la grêle sur tout son parcours.

La 25^e division d'infanterie, dont le quartier général est à Saint-Etienne, doit commencer prochainement ses manœuvres de brigade, sur le terrain même des manœuvres d'automne du 13^e corps d'armée auquel elle appartient.

L'hypothèse adoptée est la suivante :

Une armée ennemie a investi Lyon. Un corps d'armée composé de trois divisions d'infanterie, une division de cavalerie et de vingt batteries d'artillerie est détachée de l'armée d'investissement et marche sur Clermont par la route de Duerné et de Feurs, pour repousser une armée de secours en voie de formation.

— Le plus sérieux des motifs.

— Lequel ?

— L'absence.

— L'absence ! répéta mistress Dick Thorn stupéfaite à son tour. Monsieur votre père avait-il quitté Paris depuis ce matin ?

— Non depuis ce matin, madame, mais depuis plusieurs semaines...

— Mais, c'est impossible !

— Pourquoi donc ?

— Parce que...

Claudia allait répondre : *Parce que je l'ai vu il y a quelques heures à peine...*

Elle se mordit les lèvres.

Brusquement elle Venait de comprendre que l'absence simulée de Georges, absence dont son fils lui-même était dupe, cachait un mystère, qu'elle avait le plus grand intérêt à éclaircir.

— Parce que, reprit-elle en modifiant son phrase, quelqu'un m'assura à l'instant l'avoir vu ce matin sortir de son hôtel.

Henry secoua la tête.

— Ce quelqu'un s'est trompé... dit-il.

— Dans quel pays ?

— En Italie, je crois...

LXXI

— Vous croyez ?... répéta mistress Dick Thorn. Vous n'en êtes donc pas sûr ?

— Pas absolument...

Ceci est une énigme dont je serais curieux de connaître le mot...

Je me connais en physiologie et j'affirme que la sienne n'est point mensongère...

La conversation des deux amis fut interrompue par les premiers accords de l'orchestre.

Les invités arrivaient en grand nombre et les da se allaient commencer.

— Monsieur le marquis, dit mistress Dick Thorn à Henry, voulez-vous ouvrir le bal avec Olivia... Je vous la confie...

Henry s'inclina courtoisement et tandis qu'il offrait le bras à la jeune fille, son regard rencontra les yeux du docteur fixés sur lui.

Etienne souriait avec une expression toute particulière et facile à comprendre.

— Est-ce que par aventure il aurait deviné juste ? se demanda le jeune avocat. Mistress Dick Thorn songerait-elle véritablement à faire de moi son gendre ?...

Et il conduisit sa compagne à l'endroit où s'organisait le premier quadrille.

Claudia était restée près d'Etienne.

Elle lui toucha légèrement le bras.

— Docteur, lui demanda-t-elle à demi-voix, que pensez-vous de ce couple ?

Etienne, feignant la naïveté, répliqua :

— De quel couple me faites-vous, madame, l'honneur de me parler ?

— De celui que forment en ce moment M. de la Tour-Vaudieu et ma fille...

Incomparable d'élégance et de distinction, madame !...

— Ne dirait-on pas que la nature a créé ces jeunes gens l'un pour l'autre ?

La nature est une grande artiste et n'aurait pu mieux faire...

— Je suis bien aise que ce soit votre avis...

— Ce sera l'avis, madame, de quiconque a des yeux pour voir...

Claudia sourit.

Je ne m'abusais pas... se dit Etienne.

— Qui peut prévoir l'avenir ?... Peut-être ces beaux jeunes gens sont-ils destinés à marcher côte à côte dans la vie...

— Comment cela, madame ?

— Ce quadrille les unit pour quelques minutes... un mariage les unira pour toujours...

— Et tout le monde envierait le bonheur de mon ami... dit vivement Etienne, mais ce rêve charmant a peu de chance de se réaliser...

— Croyez-vous ?

— Vous ignorez sans doute, madame, qu'Henry de la Tour-Vaudieu est le fiancé de mademoiselle Isabeau de Litiers.

Claudia sourit de nouveau.

— Je sais cela... dit-elle.

Etienne regarda son interlocutrice avec un étonnement qui cette fois, n'était point joué.

Mistress Dick Thorn poursuivit :

— Ces projets d'union sont bien connus dans le grand monde, mais un mariage peut se rompre tant qu'il n'est pas célébré.

— Henry aime mademoiselle Isabeau.

Une moue dédaigneuse plissa les lèvres de l'ex-courtesane, qui répliqua :

— Est-on jamais bien sûr d'aimer ?... Et puis on peut reprendre son cœur quand on s'aperçoit qu'on s'était trompé... Cela arrive tous les jours... La vie est pleine de choses bizarres... Vous verrez cela, docteur...

Et mistress Dick Thorn, ayant ainsi parlé s'éloigna pour aller à la rencontre d'une dame qu'on venait d'annoncer.

— Singulière femme ! pensait Etienne. Je lui trouve ce soir des allures étranges... Qu'y a-t-il de changé en elle ?... Je ne sais, mais je ne la reconnais plus... Pourquoi donc ? La présence de René Moulin, sous un faux nom, dans cet hôtel, me fait soupçonner un mystère dans la vie de mistress Dick Thorn... René Moulin m'a dit de ne m'étonner de rien, donc, logiquement, je dois m'attendre à tout...

L'orchestre remplissait le salon de flots harmonieux.

Au quadrille avait succédé une valse.

Henry, valseur de premier ordre, était encore le cavalier d'Olivia, et tous les spectateurs admiraient la grâce exquise du jeune couple.

— Charmant ! Charmant ! Charmant ! avait-on soin de dire assez haut pour être entendu de Claudia.

Celle-ci, après la valse, passa familièrement son bras sous celui d'Henry, qui venait de ramener Olivia à sa place.

— Combien je regrette, lui dit-elle, que M. le duc de la Tour-Vaudieu ne m'ait pas fait l'honneur d'accepter mon invitation...

— Aviez-vous donc invité mon père ? demanda l'avocat très surpris.

— Mais sans doute... Ce cher duc n'est pas le moins du monde un inconnu pour moi... et je croyais pouvoir compter sur lui.

— Il aurait été heureux de venir, n'en doutez pas, madame...

— Qui l'en empêchait ?

Le 13^e corps d'armée, composé de deux divisions d'infanterie, une brigade de cavalerie et de seize batteries d'artillerie, reçoit l'ordre de se porter de Thiers, où il est cantonné, sur Boën, pour s'opposer à la marche de l'ennemi et donner au général en chef le temps de concentrer ses forces.

Les lieux visités ou parcourus par les officiers prenant part à ces manœuvres seront principalement Noiret, Boën, d'où ils rayonneront sur Charbonnière, les Salles, Champoly, Saint-Martin, la Sauveté, Allieux, Saint-Sixte, La-Grange-Geay, Saint-Thurins, Soula-

ISERE

Grenoble 7 juin. — Hier matin, à 9 heures 1/2, ont lieu les funérailles de M. Jules Maisonneville. Une foule que l'on peut évaluer à plus de 2,000 personnes avait tenu à accompagner à sa dernière demeure le regretté défunt, donnant ainsi à sa famille une preuve de la sympathie.

Tout ce que Grenoble compte de notabilités dans la magistrature, le barreau, le commerce, les sciences, les lettres et la presse s'était fait un devoir de faire acte de présence aux obsèques.

Le deuil était conduit par M. Fritz Maisonneville, régent en chef de l'imprimerie des Alpes, et M. Gabriel Maisonneville, entourés de tous les membres de la famille et de tout le personnel de l'imprimerie, que dirigeait, depuis de longues années, avec une supériorité incontestée, M. Jules Maisonneville.

Le bataillon des pompiers en tenue formait la haie, sous les ordres de ses officiers, en tête desquels marchait M. le commandant Ricoud.

L'Echo de la Tranche précédait le char funèbre et, pendant tout le parcours, cette Société joua des marches funèbres admirablement exécutées.

Diverses autres sociétés que M. Jules Maisonneville avait point oubliées dans les legs nombreux qui figurent dans son testament assistaient aux funérailles.

Un cimetière avec discours n'a été prononcé, et les assistants, après les cérémonies d'usage, se sont sereinement retirés.

Marinai. — Dans l'après-midi du 2 juin, un incendie, dont la cause est accidentelle, a détruit au hameau de Sautres un corps de bâtiment servant de hangar à écurie, et appartenant à M. Jean-Pierre Perrin, cultivateur.

Grâce au concours empressé de la population du pays, la maison d'habitation a pu être préservée. Les dommages, évalués 2,400 fr., sont garantis par une assurance.

Wribel-les-Echelles. — Dans l'après-midi du 2 juin, pendant que M. Régis Désempte travaillait dans sa propriété, un malfaiteur pénétrait dans son domicile à l'aide d'escalade et d'effraction, et dérobait une certaine quantité de linge et d'effets d'habillement estimés 60 fr. environ.

Averti vers cinq heures par son fils qui revenait de l'école, qu'il y avait des voleurs chez lui, M. Désempte s'empressa de s'assurer du fait, mais quand il arriva dans sa maison, le malfaiteur s'enfuit à toutes jambes, et il fut impossible de le rattraper.

Il est activement recherché.

AIN

On écrit de Thoissey, au sujet de l'orage de dimanche :

Hier, vers midi, un orage des plus violents, parti des hauteurs du Beaujolais, s'est précipité sur le village et de là sur les plaines de la Dombes avec accompagnement de grêle ravageant tout sur son passage. Les Saint-Georges et Belleville, puis en passant la zone, à Montmerle, Mognoneins, Saint-Etienne-sur-Alaronne, l'Abbergement Clémenciat, les dommages ont été considérables, et partout, surtout sur les vignes, les pertes ont été très graves.

On ne connaît pas encore exactement l'étendue des dégâts, mais on craint qu'ils ne soient considérables.

A Dompierre-sur-Ain, l'orage a éclaté entre 1 heure et 2 heures 10 minutes. La grêle est tombée durant 15 minutes environ. Les grêlons étaient de grosseur d'une bonne noix ; quelques-uns pesaient jusqu'à 48 grammes.

Toutes les récoltes des hameaux du Maz-Valet, Gaz, Maz-Cavet, Maz-Blanc, Maz-Massard, Guignères, Moirandière et du Montellier sont en partie détruites ; une heure après l'orage, les champs étaient encore couverts de grêlons.

La partie nord de la commune a été atteinte, mais moins gravement. Les pertes en général sont évaluées à un tiers de la récolte totale de la commune.

Un nombre de nos braves fermiers avaient assuré leur récolte, mais malheureusement les plus frappés ne sont assurés qu'en partie.

De son côté, le maire de Treffort nous écrit :

Hier à 1 heure du soir, une grêle épouvantable a ravagé une partie de la commune de Treffort, surtout les hameaux de Mortevielle et de Lucinge. Les récoltes sont en partie détruites ; les froments bûchés, les foin aux trois quarts perdus et les récoltes du printemps fortement compromises.

Pendant quatre à cinq minutes les grêlons, dont beaucoup avaient la grosseur d'un œuf de poule et pesaient de 50 à 60 grammes, ont semé la désolation dans les champs un instant auparavant si florissants ; mais, de mémoire d'homme, on n'avait vu les froments si beaux ; les cultivateurs se réjouissaient dans l'espoir d'une splendide récolte ; quelques minutes ont suffi pour anéantir cette espérance, et ne leur laisser aucune perspective que la misère.

Beaucoup se voient obligés de faucher aujourd'hui les froments et ne pourront pas même retrouver leurs semences pour l'automne.

Le gouvernement, j'en suis certain, n'oubliera pas les populations si laborieuses et en même temps si cruellement éprouvées, et il les soulagera, soit par un secours, soit par un dégrèvement.

FUY-DE-DOME

Clermont-Ferrand, 7 juin. — Un terrible accident est arrivé à Biffons, canton de Bourg-Lastic, dans une maison en construction, appartenant au sieur Moranges, propriétaire de ladite commune.

Une trentaine d'ouvriers travaillaient dans cette maison, quand tout à coup, un craquement formidable se fit entendre : une partie du bâtiment s'écroula sur les malheureux ouvriers.

Le cadavre de l'un d'eux a été trouvé complètement mutilé ; deux autres ont succombé quelques heures après à leurs blessures. Une vingtaine sont plus ou moins grièvement atteints, quelques-uns ne survivront pas.

Au Palais

Cour d'appel de Lyon

Hier est venu devant la première chambre de la cour, l'appel fait par le *Crédit de France*, d'un jugement du tribunal de commerce, qui l'a condamné à payer sa dette à un agent de change de notre ville, sur les bases des cours de compensation du 2 février, de la bourse de Paris.

M^r Thevenet, avocat, soutenant l'appel, a conclu à la réformation du jugement du tribunal de commerce.

Les débats continueront aujourd'hui.

Tribunal correctionnel de Lyon

Un sieur Charles Gouchon, tisseur, Grande-Rue de la Guillotière, 221, était poursuivi hier en police correctionnelle pour avoir fabriqué et distribué en paiement de son boulanger, un effet de 107 francs, sur lequel il avait apposé la fausse signature de M. Dumas, boucher.

Le Tribunal l'a condamné pour cette escroquerie à 6 mois de prison.

M. Tolan, avocat général, a conclu hier à la confirmation du jugement du tribunal de Saint-Etienne, qui a condamné M. Ginod, conseiller municipal de cette ville, pour fraude envers la régie et outrages envers les employés de cette administration.

L'arrêt sera rendu mercredi prochain.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi, 8 juin, 159^e jour de l'année. — Soleil : lever, 3 h. 59 coucher, 7 h. 58. Les jours croissent de 1 minute.

Ephémérides (1876) : Mort de Georges Sand.

Le *Journal officiel* publie une circulaire du ministre de la guerre, concernant les réunions en armes des corps ou sociétés n'appartenant ni à l'armée, ni à ses réserves, mais organisés dans un but d'instruction militaire.

Le ministre rappelle qu'aux termes de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1872, tout corps organisé en armes relève soit du ministre de la guerre, soit du ministre de la marine.

Les considérations exposées dans le rapport relatif à cette loi ont précisé le sens de cet article en spécifiant que, « avec l'organisation actuelle de nos réserves, il ne peut y avoir, en dehors de cette organisation, de corps en armes soumis à d'autres règles et dépendant d'un autre pouvoir que de l'autorité militaire. »

Aucune réunion en armes ne peut donc être régulièrement prescrite sans l'assentiment et en dehors de l'autorité militaire.

Cette prescription a été rappelée dans le décret du 29 décembre 1875, concernant l'organisation des corps de sapeurs-pompiers, et dans celui du 2 avril 1875, concernant l'organisation des bataillons de douaniers et des compagnies de chasseurs forestiers.

Il n'entre pas dans mes intentions, ajoute le ministre, de mettre obstacle aux efforts tentés pour développer dans la nation le goût des exercices militaires, et pour donner aux jeunes élèves de nos lycées et de nos écoles des habitudes de discipline et de respect qui profiteront plus tard à l'armée et au pays. Je suis, au contraire, tout disposé à encourager ces efforts par tous les moyens en mon pouvoir, mais à la condition expresse que l'autorité militaire sera toujours juge de l'opportunité des prises d'armes, qu'elle interviendra dans leur réglementation et qu'elle en conservera la surveillance, conformément aux obligations que la loi lui impose.

Afin de déterminer, de concert avec mes collègues, les conditions dans lesquelles cette organisation pourra se développer régulièrement, j'ai besoin de connaître le nombre et la nature des corps ou sociétés organisés dans un but d'instruction militaire dans la région que vous commandez, ainsi que les réunions en armes auxquelles ils ont pu être convoqués.

Nous croyons être en mesure d'assurer, dit l'*Avenir militaire*, que les périodes d'instruction des télégraphistes seront, à partir de cette année, continuées dans l'armée territoriale ; les jeunes gens affectés à ce service, et qui à la suite d'examen y sont maintenus, seront appelés à faire leur période de treize jours de l'armée territoriale dans le service télégraphique.

A dater du 5 juillet, la succursale de la Banque de France, à Lyon, fera aux six principales échéances du mois l'encaissement des effets de commerce sur Vienne et Villefranche, où l'on vient d'organiser une agence d'encaissement. Dès aujourd'hui la Banque prend à l'escompte les effets sur ces deux villes, ainsi que sur cinquante-huit autres villes qui ont été rattachées aux succursales.

Cette mesure, en augmentant le nombre des villes bancaires, est une heureuse innovation pour la facilité et la prospérité du commerce.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon, dans sa séance d'hier soir, avait à procéder à des élections de membres titulaires et correspondants. Ont été nommés membre titulaire : M. Valson, doyen de la Faculté catholique des sciences et membres correspondants : MM. Dacles et Millière.

La Compagnie des chemins de fer du Rhône porte à la connaissance du public que le train n° 35, partant de Lyon-Croix-Rousse à 11 heures du matin et arrivant à Neuville à 11 h. 46, où il s'arrête habituellement, se prolongera exceptionnellement jusqu'à Trévoux, où il arrivera à midi 10, le dimanche 11 juin courant à l'occasion de la fête de Trévoux.

Avant-hier soir, M. Boste, âgé de 46 ans, ouvrier maçon, rue de Vendôme, 59, était occupé à faire quelques réparations à une maison portant le n° 2, de la rue des Charpennois ; lorsque soudain, à la suite d'un faux mouvement, il tomba d'un échafaudage d'une hauteur de 4 mètres environ, et dans sa chute se fractura la jambe gauche, au-dessus de la cheville.

Après avoir reçu les premiers soins des voisins accourus à ses cris, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le 6 juin, à 11 h. du matin, le nommé Alexandre Georgi, 79 ans, sans profession, demeurant rue Moncey, 15, a tenté de mettre fin à ses jours, en se portant plusieurs coups de couteau en diverses parties du corps, puis il s'est précipité dans les fosses d'enceinte du fort Lamotte, où il se serait infailliblement noyé sans la courageuse intervention de François Dumontel et Ferdinand Tabardel, jeunes gens de 17 ans, qui se sont jetés à l'eau et l'ont retiré sain et sauf après de longs efforts.

Ce vieillard paraît ne pas jouir de toutes ses facultés ; il est possédé de la monomanie du suicide ; plusieurs fois déjà, il a essayé de se donner la mort.

Les blessures qu'il portait étaient assez graves pour nécessiter le transfert à l'Hôtel-Dieu.

Hier matin, des marins de Couzon, descendant la Saône, ont retiré en face du n° 61, du quai du Vernay, le corps du sieur Louis Rebuffet, âgé de 24 ans, sergent au 139^e de ligne, en garnison à Sathonay, qui s'est noyé accidentellement, le 3 juin, sur le territoire de Fontaines. Transporté à la Morgue de Caluire, il sera inhumé au cimetière de cette commune, par les soins des autorités militaires.

La famille du défunt, qui habite Sainte-Colombe (Rhône), a été prévenue par dépêche.

Ce matin, on a retiré des eaux de la Saône, à la hauteur de la passerelle Saint-Vincent, le corps du nommé Pierre Closen, garçon de salle chez M. Leverney, qui Pierre-Scize.

Le cadavre a été transporté à la Morgue.

Le nommé Auguste Schmidt, sans domicile fixe, accusé de filouterie, au préjudice d'un restaurateur de la rue Saint-Georges, a été arrêté hier soir, par la police de sûreté, et mis à la disposition du parquet.

Hier matin, une femme paraissant âgée de 60 ans environ, est tombée sans connaissance sur le quai des Célestins, frappée d'une congestion cérébrale.

Elle a été transportée à la pharmacie Quet, où malgré les soins les plus empressés il n'a pas été possible de lui faire reprendre ses sens. Enfin on s'est décidé à la conduire à l'Hôtel-Dieu ; jusqu'à présent, elle n'a pas encore retrouvé la parole et il a été impossible d'établir son identité.

Le sieur Filliat, ouvrier maçon, mu par un sentiment qu'on ignore encore, s'est rendu hier soir à 10 heures à la porte de M. Ranc, maître-maçon, grande rue de la Mulatière, 44, et s'est mis à frapper à coups redoublés. M. Ranc n'eut pas plutôt ouvert sa porte qu'il recevait au front un caillou lancé par Filliat. La blessure de Ranc est grave.

Quant à l'agresseur, une fois son acte commis il a prudemment pris la fuite ; il est recherché par la police.

Un vol de 2,260 fr. environ a été commis la nuit dernière avec effraction, dans l'usine Prenat-Laroche à Givors.

Les soupçons les mieux fondés pèsent sur un sieur G. parent d'un employé de la maison. Cet individu qui n'en serait pas à son coup d'essai est en fuite. Il est activement recherché.

Variétés

LA FALSIFICATION DU BEURRE

On dit qu'autrefois, quand la bonne foi commerciale régnait sans opposition sur la terre — c'était, je pense, dans les temps préhistoriques, le beurre se fabriquait communément avec la crème du lait de la vache. On prétend même que quelques cultivateurs, aussi honnêtes qu'arriérés, usent encore de ce procédé de fabrication ; mais c'est beaucoup plus rare que le consommateur connaisse cette denrée sous sa forme légitime.

La falsification profite de tout ; et il n'est si innocente découverte dans le domaine de la chimie dont elle ne tire bien vite un coupable parti.

On sait que pendant le siège de Paris, un savant, M. Mège Mouries, imagina de fabriquer

avec le suif de bœuf un corps gras qui rappelait le beurre par son aspect, sa consistance, sa couleur, et qui vraiment pouvait rendre de grands services à l'alimentation. Ce corps gras, la margarine, rendit en effet des services ; on put croire qu'elle était appelée à suppléer le beurre, à faire baisser son prix par la concurrence.

Pourtant le prix du beurre a augmenté et la fabrication de la margarine augmente tous les jours.

Cela tient à ce qu'on la mêle au beurre dans des proportions qui vont jusqu'à 80 et 90 pour cent, et qu'on la vend ainsi au prix du beurre naturel. Tous les beurres à bas prix sont ainsi fabriqués, ou presque tous, et le mélange se fait soit chez le producteur, soit chez l'intermédiaire, soit à l'arrivée à Paris dans le sous-sol des Halles.

La fraude ainsi comprise ne s'attaquerait qu'à notre bourse ; mais aujourd'hui on s'attaque aussi à notre santé !

Le procédé de M. Mouries était le suivant : La graisse extraite de bœufs récemment tués est déchirée entre des cylindres et chauffée ensuite à 45 degrés avec deux estomacs de porc ou de veau par 100 kilogrammes de graisse.

Cette graisse est soumise à l'action de la presse hydraulique entre deux plaques chauffées. On obtient alors un mélange liquide constitué par de l'oléomargarine avec une petite quantité de stéarine dont la plus grande partie (50 0/0, c'est-à-dire la moitié de la graisse) reste sous la presse. L'oléomargarine est barattée ensuite avec la moitié de son poids de lait, et le produit de cette opération est le beurre artificiel ou oléo-margarine que l'on colore avec un peu de rocou.

Plus tard, la spéculation s'empara de ce procédé pour lui faire rapporter plus qu'il n'avait donné jusqu'alors. On augmenta la pression, et l'acide stéarique, que jusque-là on éliminait soigneusement pour le livrer aux fabricants de bougies, entra dans l'oléomargarine en proportions considérables. Seulement le produit était trop consistant. Il se solidifiait sur la fourchette dès qu'il refroidissait, sur les lèvres même ; c'était peu engageant.

On lui rendit donc sa consistance première en y ajoutant des huiles diverses de qualités inférieures.

Puis on en vint à remplacer les suifs frais et récents par des suifs déjà vieux et qu'on expédiait des abattoirs de province, des tueries particulières ; on y ajouta des huiles d'arachides, des huiles de palme, on fabriqua enfin des quantités énormes de beurre artificiel qu'on mêla au beurre naturel.

Il y a aussi des mélanges innommés et malpropres dont il faut tenir compte. Par exemple, on sait que le beurre, à son arrivée, est dégoûté par les acheteurs en gros.

Le dégustateur prend, avec une sonde spéciale une petite quantité de beurre qu'il promène un instant dans sa bouche, puis qu'il rejette, — car s'il ingérait les échantillons examinés, il perdrait vite la délicatesse du sens du goût nécessaire à cette opération. Il recrache donc ses échantillons, non par terre toutefois et au hasard, mais dans un baquet d'où les résidus accumulés sont repris, lavés, remaniés, remis en pains ; et c'est ainsi qu'ils rentrent dans la consommation !

Cela est tout simplement dégoûtant ; mais le mélange au beurre de graisses plus ou moins pures peut être dangereux ; et puis, en dehors de ces questions de sa salubrité, il y a une question de bonne foi, et il est bien désirable que dorénavant on exige absolument dans les marchés que les pains de beurre, ou vendus comme tels, portent une étiquette indiquant que c'est du *beurre naturel*, ou du *beurre mélangé* ou du *beurre artificiel*. Il resterait à s'assurer que ces beurres mélangés ou artificiels ne contiennent rien de dangereux, et que les beurres étiquetés *naturels* ne sont pas falsifiés.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 7 juin, 4 h. du soir.

Température : La pression a diminué très rapidement, à Lyon, pendant la nuit dernière et a atteint son minimum (756mm) à 5 heures du matin ; un mouvement orageux s'est alors produit sur nos régions ; puis le vent a brusquement tourné au N.-O. et le baromètre a commencé à remonter.

Cette hausse est accompagnée d'une forte pluie (quantité recueillie à 3 h. du soir : 15mm).

Temps probable : demain, temps assez beau.

BULLETIN FINANCIER

Paris 7 juin.

En dehors de quelques valeurs spéciales, la généralité des fonds publics se maintient dans une inaction absolue.

Celles qui en sortent laissent voir par moments quelques velléités de hausse ; mais les offres les plus restreintes suffiraient à les ranimer ; ou si d'autres font mine de fléchir, des demandes timides font reculer les vendeurs.

Le 5 0/0 a ouvert à 116,10 et reste à 115,90 ; les fonds 3 0/0 sont mieux tenus ; le 3 0/0 ancien reste à 83,30 ; l'amortissable à 83,40.

Italian particulièrement demandé à 92,75.

Le Gaz, après avoir brillamment débuté, aux environs de 1690, est descendu à 1670, Suer, 2650 ; Panama 555.

Nos Chemins sont décidément mieux tenus ; le Midi est aux environs de 1300, l'Orléans à 1320, le Nord à 2110. Toutefois le Lyon est un peu en arrière à 1675.

Le Lombard s'est traité à 312,50, ex coupon de 4 francs.

CHOSÉS & AUTRES

Les fleurs d'orange

La récolte des fleurs d'orange est à peu près terminée dans la région de Cannes. On estime que, cette année, le coteau du golfe Juan a produit 400,000 kilogrammes; le Cannet a vendu 150,000 kilogrammes, et le territoire de Cannes aurait fourni à nos distillateurs environ 60,000 kilogrammes. Du côté d'Antibes, on a commencé à cultiver avec soin l'orange; la récolte pour cette saison s'élevait déjà à 45,000 kilogr. de fleurs.

Les grandes maisons de parfumerie de Grasse sont en pleine activité, et la présente campagne promet d'être assez satisfaisante pour les producteurs et les fabricants.

La Bible de Luther

Le comité nommé en 1863, à Eisenach, pour réviser la traduction de la Bible de Luther, vient de tenir sa dernière séance à Halle.

Des trente réviseurs élus il y a dix-neuf ans, il n'en reste actuellement que quatorze, seize étant morts depuis le jour où les travaux ont commencé.

Aucun changement n'a été admis dans la traduction de Luther qu'après avoir été sanctionné par les deux tiers des membres du comité. Il va falloir maintenant imprimer le texte tel qu'il vient d'être révisé, afin de le soumettre au jugement des facultés de théologie et aux critiques des savants. Lorsque leurs observations auront été reçues et examinées, ce qui demandera peut-être deux ou trois ans, la nouvelle version de la Bible de Luther, entièrement corrigée, sera publiée et recommandée à toutes les églises protestantes de l'Allemagne.

Guérison de la rage

Un individu atteint de la rage vient d'être guéri à l'Hôtel-Dieu de Caen. C'est Grillet, berger à Vieux, qui avait été mordu par un chien enragé.

Le remède qui lui a été administré est le pilocarpine, principe actif alcaloïde du jaborandi.

Le pilocarpine est un produit d'une extrême rareté; il coûte, actuellement, 8,000 fr. le kilogr. On en a administré jusqu'ici 20 grammes au malade, en six injections sous-cutanées, faites au moyen d'injections sur l'avant-bras; 5 gouttes en injection.

Deux minutes environ après l'opération, il se produisait une sueur abondante, qui déterminait des crachements et même des vomissements. Il en résultait ensuite un calme profond, dont on profitait pour couvrir le malade de chaudes couvertures, afin d'entretenir et de conserver l'excitation.

Mots de la fin

Le jeu des comble revient à la mode. Profitons en bien vite pour en écouler encore quelques-uns tout-à-fait inédits.

Le comble de la pitié?
Consoler un saule-pleureur.

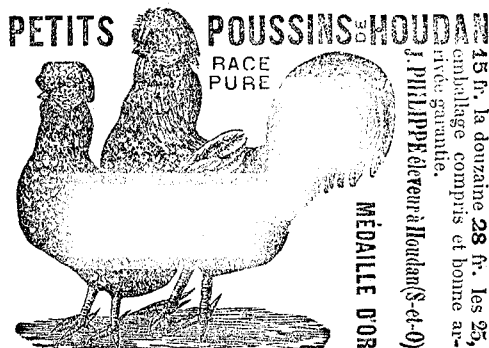
Le comble de l'étourderie?
Prendre sa clef pour ouvrir une parenthèse.

Le comble de la diplomatie?
Réconcilier des œufs brouillés.

Cri du cœur d'un professeur de chant bien connu, au Conservatoire, pour sa mauvaise humeur et ses boutades.

Il interpelle un élève auquel il ne parvient pas à faire répéter un air:

— Comment! s'écrie-t-il, vous ne parvenez pas à rester trois minutes dans le ton, quand Jonas est bien resté trois jours dans la balaine!...



Enfants à couvrir 5 fr. la douzaine; 10 fr. les 25, emballage spécial compris.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Rempart (Saint-Georges) angle de la rue du Doyné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes. Soins intelligents et discretions.
Consultations. — PRIX MODÉRÉS
Connait l'allemand

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0		à 18 mois.
3 0/0		à 1 an.
2 1/2 0/0		à 6 mois.
2 0/0		à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0	pour les dépôts
3 0/0	de 6 à 11 moi
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

EAUX-BONNES — EAU MINÉRALE NATURELLE
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIQUES
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10
AGENCES
A PARIS, A GRENOBLE ET AU PUY
Société anonyme
AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue	3 0/0
A 6 mois	4 1/2 0/0
A un an et au-dessus	5 0/0

ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES guéries par correspondance
Le médecin spécial D^r KILLISCH, à Dossau-Neustadt (Saxe)
Cause de grands succès (8,000) Médaille d'or de la Société scient. à Paris

BOURSE DE LYON

Du 7 juin 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 1/2 0/0 amortissable ...	83 35 Gaz de Lyon
4 1/2 0/0 ...	83 55 Gaz de la Guillotière ..
5 0/0 français ...	116 05 Mines de la Loire
5 0/0 italien ...	90 45 Montrambert
Warc. ...	— Rive-de-Gier
Autrichien 4 0/0 ...	— Sociétés lyonnaises
Russe 5 0/0 ...	— Bateaux-Omnibus
Espagne 5 0/0 ...	— Eaux
Dettes Egypt. unifiées ...	— Dombes
— Actions	— Abattoirs
Crédit mob. Espag. ...	— Verreries L. et Rhône
Crédit Lyonnais ...	753 75 Croix-Rouge
Union générale ...	— Obligations
B. Lyon et Loire ...	— Ville-de-Lyon ...
B. Hypothec. France ...	— Ville-de-Paris 1869 ...
Soc. foncière lyonn. ...	— Ville-de-Paris 1871 ...
Banque Ottomane ...	807 50 Lombardes-anciennes 250 ...
Paris-Lyon-Médit. ...	— Lombardes-nouvelles ...
Che. Autrichiens ...	700 — Loire ...
Lombard-Vénitien ...	303 — Saint-Etienne ...
Saragosse ...	— Rhône-et-Loire 4 0/0 ...
Nord-Espagne ...	530 — Paris-Lyon — Médit. 250 ...
Suez ...	2115 —

Le rédacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTES JUDICIAIRES

Le samedi 10 juin 1882, à midi, sur la place publique de l'Hippodrome, à Lyon, il sera vendu divers objets mobiliers saisis, tels que : commode, horloge, machine à coudre, chaises, fauteuil, rmoire, glaces, tables, fourneau, un lit garni, etc.

Le même jour, à onze heures du matin, sur la place publique de la Comédie, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : tables, commode, comptoir, fourneau, vaisselle, batterie de cuisine, bouteille, de l'quar, un billard, etc.

Etude de M^e Fontenelle, huissier, à Lyon, pl. des Terreaux, 7

VENTE MOBILIÈRE aux enchères publiques

Le dimanche 11 juin courant, à onze heures du matin, à Villeurbanne, place de la Cité, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers, consistant en fourneau, table, glaces, chaises, commode, armoire à glace, bureau, etc.

Pour extrait : FONTENELLE.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi (hommes ou dames) et 50 fr. en voyageant pour la vente de 80 articles nouveaux et des plus sérieux. J'envoie mon nouveau catalogue illustré franco avec les prix de vente et de revient contre 75 cent S'adresser à M. de Boyères, 59, rue Boileau, Paris.

23 0/0 d'intérêt par an, payables tous les mois, garantis par des obligations de la Ville de Paris. Crédit Financier, 134, r. Rivoli, Paris

GRANDE LOTERIE DE L'ORPHELINAT DES ARTS

(Autorisée par arrêté ministériel du 28 novembre 1881)

200,000 BILLETS SEULEMENT PLUS DE

420 TABLEAUX

Offerts par les principaux Artistes Français & Etrangers

UN LOT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Nombreux objets d'art, Dessins, Aquarelles, Bronzes, Marbres, Manuscrits

1 franc — Prix du billet — 1 franc

LE TABLEAU DE M. MEISSONIER

sera repris pour la somme de 15,000 francs

Dépôt général pour le département du Rhône : à l'Agence de publicité, Victor FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon.

Envoi franco par la poste contre le prix du billet plus 0 f. 45 jusqu'à 3 billets, 0 f. 30 de 3 à 10 billets, 0 f. 45 de 10 à 45 billets, 0 f. 60 de 45 à 20 billets.

Direction des domaines de Bourg (Ain)

LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE

L'ILE DES PÊCHEURS

sise dans le Rhône

Le 10 juillet 1882, à deux heures du soir, à la mairie de Balan, il sera procédé à la location aux enchères publiques de l'île des Pêcheurs, sise dans le Rhône, d'une contenance de 22 hectares environ, plantée d'essences diverses de bois.

Droit de chasse compris dans le bail.

Mise à prix : 250 francs

Durée du bail, trois, six ou neuf ans, qui commenceront le 29 juillet 1882.

On peut prendre connaissance du cahier des charges à la mairie de Balan et au bureau des Domaines, à Montluel.

A louer

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 60 à l'entresol

VASTE LOCAL tout agencé, pour bureaux ou comptoir. S'y adresser.

AU CANON D'OR

MAISON CHARLES BON
Mallés et Articles de voyage
LYON
10, rue de la Belle-Cordière 10

PRETS sur titres français et étrangers, cotés et non cotés jusqu'à 90 0/0 de leur valeur. Ventes et achats. Crédit financier, 134, r. Rivoli, Paris.

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, 14

LYON

LE BOTTIN GENEVOIS ET SUISSE

pour 1882

6 FRANCS l'exemplaire relié 6 FRANCS

QUINQUINA BRAVAIS

Extrait Liquide concentré de Quinquina

TONIQUE, APERITIF, RECONSTITUANT

Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.

Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'estomac, Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.

Dép. Princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra

On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VERNET, etc.

Lyon : Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guilleminot, Monveçon, successeur de docteur Albin Meunier, Poizat, Collet, pharmacien, Lardet, Signoud, successeur ; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Bousquet, Cherblanc et Cie, pharmacien, du Serpent, Mangin, ph. des Célestins, Chapell, Gonon frères, Verrière, Biétrix aîné et Cie, Châtelain et Bartolein, Prudon, pharmacien, Barnoud, Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie nouvelle de Mazade et Daloz. — (Cuire) Palisson et Alibert, Léoraz.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g^e et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPPELLE

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

16 pages 95,000 Abonnés

COURS DE TOUTES LES VALEURS

Liste de tous les Tirages

Par la BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE

15, Chaussée-d'Antin, Paris

EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 2 mois sur demande adressée au Directeur